

# RELABELLISATION DES CRMR COORDONNATEUR

*Campagne 2022*

L'établissement siège du site du centre coordonnateur candidat pilote l'ensemble de la réponse du CRMR et transmet, via une plateforme en ligne, le dossier complet à la DGOS et à l'ARS dont il dépend.

## MISSIONS D'UN CRMR

- Coordination d'un réseau de soins
- Prise en charge (proximité et recours)
- Expertise
- Enseignement et formation
- Recherche

## CRITÈRES

- Le responsable médical doit être PU-PH ou MCU-PH ou PH temps plein
- Engagé pour 5 ans ou succession éventuelle en cours de mandat anticipée
- Activité clinique au minimum de consultation externe, identifiée comme unité fonctionnelle ou de gestion
- Equipe hospitalière assurant une prise en charge pluridisciplinaire et pluri professionnelle
- 400 consultations médicales et/ou HDJ par an et file active de 200 patients minimum
- Prise en charge de proximité 24h/24h et 7j/7j
- Recherche : 3 publications dans le domaine des maladies du neurone moteur, en premier ou dernier auteur et PI pour 2 projets financés, entre 2017 et 2022

## CONSTITUTION DU DOSSIER

- Fichier Excel : avec onglet description générale du CRMR et onglet spécifique au centre coordonnateur
- Un descriptif général de la cohérence du dispositif national et les arguments justificatifs de la proposition de ce dispositif fait par P.Corcia avec cartographie du maillage territorial proposé
- Un avis FILSLAN sur l'ensemble du dispositif validé par la « gouvernance » FILSLAN.
- Un courrier détaillant l'avis et l'implication :
  - du responsable médical du centre candidat
  - du directeur de l'établissement de santé siège du centre cosigné avec le président de la CME, le chef de pôle et le chef de service
  - lettre de soutien du monde associatif
- CV du responsable format court (2 pages maximum)